



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2014**

URBANISME

43. CONTOURNEMENT DE PUYDROUARD

Suite à l'enquête publique relative à la définition du périmètre de l'opération d'aménagement foncier liée au contournement de PUYDROUARD qui a eu lieu du 29 mai au 6 juillet 2013, et en application de l'article L.121.14 du code rural et de la pêche maritime, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur le mode d'aménagement et le périmètre proposés par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

AFFAIRES SCOLAIRES

44. APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2014/2015

Dans le cadre de la mise en oeuvre des rythmes scolaires, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Projet Educatif De Territoire 2014-2015 élaboré par l'OMAJE en partenariat avec la mairie, les élus en charge des affaires scolaires, l'éducation nationale au travers de l'équipe enseignante et les parents d'élèves avant validation auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

PERSONNEL COMMUNAL

45. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser l'ouverture d'un poste de gardien de police municipale, à compter du 1^{er} septembre 2014. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'ouverture d'un poste de gardien de police municipale, à compter du 1^{er} septembre 2014.

DIVERS

46. CONVENTION DE LOCATION CAMPING MUNICIPAL

Monsieur REPAIN sort et ne prend pas part à la délibération.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur et Madame BILLIAUX cessent leur activité de gestion du camping municipal « La Taillée ».

Monsieur et Madame CARASSO souhaitent louer les installations et maintenir le camping en activité conformément au contrat de location.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat de location avec les nouveaux propriétaires aux conditions financières suivantes :

- le prix du loyer du site est fixé à 12 000,00 € annuel
- ce montant sera révisé tous les trois ans et ce pour une durée de 21 ans
- la révision triennale du prix du loyer sera effectuée en fonction de l'indice des prix à la consommation
- le loyer sera payé en intégralité à la fin de chaque saison, au plus tard le 15 novembre.

47. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAUX – CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal à la majorité autorise le maire à signer la convention de mise à disposition d'un bureau au premier étage de la mairie au C.I.A.S. afin d'y assurer des permanences hebdomadaires. Ce local sera partagé avec le Centre Communal d'Action Sociale d'AIGREFEUILLE D'AUNIS et la Mission Locale.

48. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAUX – ATELIER THEATRE SGANARELLE

Le conseil municipal à la majorité autorise le maire à signer la convention de mise à disposition d'un local à l'étage du foyer communal avec l'association atelier théâtre Sganarelle afin d'y stocker le matériel (costumes, décors, sono...).

49. AVENANT CONVENTION LOCATION LOCAUX – CONSEIL GENERAL

Au vu de la demande du Conseil Général de la Charente-Maritime, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux jouxtant ceux déjà occupés par la DTAS depuis plusieurs années.

50. CRÉATION D'UN SECOND MARCHÉ COMMUNAL

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L. 2224-18 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les avis des syndicats des commerçants non sédentaires,

Considérant que ces mêmes syndicats ont approuvé les tarifs des droits de place fixés par délibération du 12 novembre 2013.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un second marché communal, sous la halle, le mercredi matin, en complément de celui du samedi matin.

FINANCES

51. DECISION DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal, en vertu de la délibération du 7 avril 2014 dûment déposée à la Sous-Préfecture de Rochefort-sur-Mer le 10 avril 2014 donnant délégation de pouvoir au Maire pendant la durée de son mandat, des décisions qu'il a prises pour :

Décision n° 2014-04 : Entretien des terrains de football pour un montant total de 14 680,40 € HT soit 17 616,48 € TTC pour un an auprès de l'entreprise SPORTINGSOLS.

52. - SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL – REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES- GROUPE SCOLAIRE

La Commune a procédé au remplacement des menuiseries extérieures aux écoles, maternelle et Mixte 2 depuis déjà plusieurs années.

Afin d'achever cette rénovation, il reste à assurer le remplacement des menuiseries extérieures sur :

- Ecole Mixte 1 : Façade est et Ouest,
- Ecole Maternelle : salle de motricité et autres menuiseries.

Le montant des travaux s'élève à : 73 575,92 € HT soit 88 291,10 € TTC.

Ces travaux pouvant bénéficier de subvention, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à solliciter les financements suivants :

- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Etat -
- le Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL) - Région -
- grosses réparations locaux scolaires 1^{er} degré - Conseil Général.

53. SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE – DEMOLITION DESAMIANTAGE ANCIEN VILLAGE VACANCES

La Commune envisage la réalisation d'un lotissement communal sur la parcelle cadastrée section AE n° 348 dite ancien Village Vacances.

Afin de mener à bien ce projet il nécessaire de procéder à la démolition et au désamiantage des 30 pavillons ainsi que le retrait des réseaux souterrain contenant de l'amiante dont le montant des travaux s'élève à 55 180,13 € HT soit 66 216,16 € TTC.

Aussi, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à solliciter le soutien financier de Madame Suzanne Tallard - Députée de la Charente-Maritime, au titre de la Réserve Parlementaire.

54. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE USA ATHLETISME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'USA Athlétisme dans le cadre de sa participation à la manifestation "La France en courant" du 19 juillet au 02 août 2014.

A AIGREFEUILLE D'AUNIS, le 16 mai 2014

Le Maire,

Gilles GAY

